

HONORAIRES LOCATION / GESTION LOCATIVE

Au 1^{er} Janvier 2018

HONORAIRES DE LOCATION (IMPUTABLES AUX LOCATAIRES)

Pour les locations, ou relocations, et pour les baux soumis aux dispositions de la loi du 06 juillet 1989

PRESTATIONS	TARIFICATION PRATIQUÉE
Organisation des visites, constitution du dossier et rédaction du bail	12 €, 10 € ou 8 € TTC* par m2 (Montants maximums établis par mètre carré de surface habitable) selon la localisation du bien loué et ce, conformément à la législation en vigueur
Réalisation de l'état des lieux d'entrée	3 € TTC* par m2 (Montant maximum établi par mètre carré de surface habitable), soit et ce, conformément à la législation en vigueur
Avenant au bail d'habitation	3 € TTC * par m2 (Montant maximum établi par mètre carré de surface habitable), soit et ce, conformément à la législation en vigueur

* Etant entendu que d'une part, ces plafonds sont révisibles chaque année au 1^{er} janvier par arrêté ministériel, d'autre part, **les honoraires facturés au propriétaire seront à minima équivalents à ceux incombant au locataire**

E.R.N.M.T. (Etat des Risques Naturels, Miniers et Technologiques)	10 € TTC à la charge du propriétaire
Frais d'impayés de loyer	25 € TTC à la charge du locataire
Prélèvement impayé	23 € TTC à la charge du locataire
Chèque impayé	30,49 € TTC à la charge du locataire

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE (GESTION COURANTE)

PRESTATIONS	TARIFICATION PRATIQUÉE
Administration courante	6,5 % HT soit 7,8 % TTC calculés sur le montant total des encaissements y compris le montant de toutes indemnités d'assurances venant compenser la vacance locative et/ou les loyers impayés et ce pour la gestion courante
Participation aux frais de correspondance	23 € TTC / an cette somme sera revue annuellement selon l'indice INSEE
Aide à la déclaration des revenus fonciers	49 € TTC / an cette somme sera revue annuellement selon l'indice INSEE
Frais de clôture de compte	forfait de 150 € TTC

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE (PRESTATIONS OCCASIONNELLES)

PRESTATIONS	TARIFICATION PRATIQUÉE
Suivi et gestion des dossiers sinistres d'assurance	Au temps passé suivant un montant fixé de 48 € TTC de l'heure
Suivi et gestion des dossiers Procédure	Au temps passé suivant un montant fixé de 48 € TTC de l'heure
Suivi et gestion des travaux réalisés (gestion administrative + gestion technique)	7,8 % TTC du montant des travaux TTC